

Lignes directrices en vue de la rédaction d'un mémoire en grec ancien (dernière mise à jour : 18.12.2020)

Avertissement

Ces lignes directrices constituent un guide sommaire pour l'étudiant(e)¹ qui se lance dans la rédaction d'un mémoire. Elles ne peuvent pas prétendre à l'exhaustivité ; certains points ne pourront pas être appliqués à la lettre dans chaque situation individuelle. Il appartient donc à chacun d'en faire le meilleur usage, en adaptant ces normes si le bon sens l'exige, et en visant à la pertinence ainsi qu'à la cohérence de la démarche suivie.

Reddition du mémoire

Le mémoire est déposé au minimum 1 mois avant la date de la soutenance, laquelle est fixée en accord avec le directeur du mémoire. L'étudiant remet un exemplaire imprimé au directeur du mémoire, et un second exemplaire à l'enseignant qui officie comme juré.² En outre, l'étudiant transmet au directeur du mémoire une version électronique (format pdf de préférence ; à défaut, Word).

Objectif

Un mémoire est un travail écrit d'une certaine ampleur qui doit permettre à l'étudiant de faire la démonstration de sa capacité à poser une problématique ; à décrire l'état de la question de manière synthétique ; à traiter le sujet en fondant son analyse sur les sources primaires ; à présenter ses propres conclusions sur la base d'un propos argumenté et en tenant compte des recherches déjà connues sur le sujet ; à respecter des critères formels de présentation, en conformité avec les méthodes les plus courantes dans la discipline.

Présentation de la problématique

La première étape dans l'élaboration d'un mémoire est souvent la plus difficile : il s'agit de déterminer le sujet, c'est-à-dire de définir clairement l'objet et la pertinence du sujet, en fonction de ce que d'autres ont pu en dire par le passé. Il vaut la peine de s'imposer une certaine rigueur méthodologique d'entrée de jeu, *de résumer en un paragraphe initial ce dont il va être question dans le mémoire*, et d'indiquer quelle sera la direction de la recherche. L'étudiant devrait aussi exposer les moyens qu'il entend mettre en œuvre (étendue du corpus considéré, concepts d'analyse, etc.).

État de la question

Il est très rare – en particulier dans le domaine des sciences de l'Antiquité – qu'un chercheur débutant puisse toucher à un sujet entièrement neuf. Il doit par conséquent tenir compte de ce que d'autres ont pu dire avant lui sur la question. Nous disposons pour cela de divers outils de recherche, à commencer par l'*Année philologique* ; suivant la problématique ou l'auteur considérés, il peut être opportun de procéder à un dépouillement sur plusieurs décennies (l'*Année Philologique* est aussi accessible sur le web à l'Université de Genève). Il existe évidemment de nombreuses autres bases de données, en format imprimé ou informatique. Attention : une recherche « Google » est insuffisante pour couvrir un sujet de manière satisfaisante.

En général, les publications les plus récentes permettent, par le jeu des renvois bibliographiques, de remonter aux études plus anciennes. L'étudiant devra procéder de

¹ Dans la suite, l'usage du masculin « étudiant » ne repose que sur une convention grammaticale. Idem pour « directeur du mémoire ».

² Pour Paul Schubert, inutile d'imprimer une version papier ; le pdf suffit.

manière synthétique, en retenant ce qui est essentiel à la compréhension de la problématique qu'il étudie et en écartant ce qui n'a pas d'utilité directe pour la suite de son propos.

Accès aux sources primaires

Qu'il s'agisse d'un sujet de langue, de littérature, de comparaison ou encore d'histoire, la même exigence reste valable : la recherche doit reposer sur l'examen des sources primaires, dans le texte original dans la mesure du possible. S'il s'agit de grec ou de latin, cela va de soi. Dans le cas d'autres langues antiques, il convient de respecter un principe de proportionnalité : on ne peut pas exiger d'un étudiant qu'il apprenne le sumérien pour vérifier la justesse d'une seule phrase pour laquelle il existe une bonne traduction dans une langue moderne ; en revanche, un travail qui viserait à comparer la version grecque et la version copte d'un même texte impliquerait nécessairement que l'étudiant maîtrise les deux langues.

L'analyse doit donc se faire sur les sources, et l'étudiant citera les passages dans tous les cas où cela est nécessaire. Pour les passages difficiles ou longs, il fournira une traduction, en précisant si elle est de lui ou d'un autre. En outre, lorsque les textes étudiés le permettent, il peut être utile pour le lecteur de trouver en annexe au mémoire une copie des passages principaux sur lesquels porte l'étude. Par exemple, dans le cas d'un mémoire portant sur une dizaine de fragments d'Empédocle, il serait opportun de faire figurer à la fin du travail une photocopie des pages pertinentes de l'édition utilisée, avec une traduction. Une bonne traduction constitue déjà une première forme de commentaire !

Une autre manifestation du principe de proportionnalité mérite d'être soulignée : il n'est pas toujours possible de procéder à la lecture d'un immense corpus dans le texte original, mais il importe de faire les bons choix. Par exemple, l'étudiant qui consacrerait son mémoire à un discours de Démosthène se doit d'avoir lu le discours en question en grec dans son intégralité, même s'il ne va pas forcément en commenter toutes les subtilités ; en revanche, il choisira peut-être de lire le reste des discours de Démosthène en traduction, pour se familiariser avec la pensée de l'auteur, mais renoncera à la lecture intégrale en grec. Quoi qu'il en soit, toute analyse un tant soit peu détaillée d'un passage doit reposer sur une lecture du texte en langue originale. En outre, le recours aux moyens électroniques (par exemple recherche lexicale à partir du *Thesaurus linguae Graecae*, accessible par le web à l'Université de Genève), si utile et recommandable qu'il soit, ne dispense personne de lire les textes pour en saisir la portée dans toute leur ampleur.

Argumentation

Toute réflexion scientifique digne de cette appellation se fonde sur un propos argumenté, reposant sur une construction logique. L'étudiant doit donc veiller à ce que cette construction logique soit clairement perceptible pour son lecteur. Il doit aussi pouvoir justifier ce qu'il avance. Il ne suffit pas de s'appuyer sur l'autorité d'un autre savant : une affirmation doit être rendue acceptable pour le lecteur de manière indépendante.

Il faut aussi veiller à rendre clair pour le lecteur ce qui relève des recherches d'un autre savant et ce qui constitue la part originale de l'étudiant. L'auteur du mémoire doit se situer par rapport à la recherche publiée précédemment.

Les notes de bas de page servent à fournir au lecteur les éléments de contrôle précis permettant de vérifier une affirmation ; elles servent aussi à informer le lecteur sur les sources – anciennes ou modernes – utilisées à un point donné de la réflexion. Elles ne servent en revanche pas à continuer une phrase amorcée au sommet de la page !

L'étudiant doit veiller à baliser sa réflexion de manière à ce que le lecteur comprenne toujours à quel stade du développement il se trouve. Les sous-titres dans les chapitres

peuvent servir à structurer le propos ; on peut aussi rappeler brièvement un point qui a déjà été abordé, ou inversement annoncer un point qui sera traité ultérieurement.

Un travail de recherche implique de devoir faire des choix dans l'information dont on dispose, faute de quoi le mémoire pourrait rapidement prendre des proportions monstrueuses. L'étudiant doit donc veiller à la pertinence de son propos. Autrement dit : chaque élément figurant dans le mémoire contribue-t-il à éclairer la problématique définie initialement ?

Présentation

Un mémoire doit être présenté de manière claire et lisible. L'expression française, et en particulier le choix précis des mots, sont d'une importance capitale pour assurer la fluidité du propos. En grec, l'accentuation doit être correcte. Les moyens informatiques actuels permettent à chacun de maîtriser sans difficulté l'utilisation de caractères grecs (y compris l'accentuation et les signes critiques) avec un logiciel de traitement de texte. La bibliographie doit recenser tous les ouvrages ou articles utilisés dans le corps du mémoire. On ne citera en revanche pas un ouvrage que l'on a consulté, mais dont l'utilisation n'apparaît pas de manière évidente dans le mémoire.

Processus d'élaboration

Rédiger un mémoire, c'est aussi faire la démonstration que l'on est capable de planifier et de mener à bien un projet de longue haleine. Le processus peut être résumé comme suit :

- D'entente avec le directeur du mémoire, l'étudiant définit le sujet sur lequel il souhaite travailler. Sauf accord préalable, le mémoire est dirigé par un seul enseignant. Le Règlement d'études (art. 13.1) stipule que « le candidat choisit un sujet de mémoire d'entente avec un membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche (MER) ou un chargé de cours (CC) ou, sur dérogation du Doyen, un chargé d'enseignement (CE) ou un maître-assistant (MA) ». Dans tous les cas, le titulaire de la chaire de grec doit être informé d'un accord passé avec un autre enseignant dès le début du projet, puisque c'est lui qui donne son accord formel au choix du sujet ; il est aussi nécessairement membre du jury (soit comme directeur, soit comme second membre), puisqu'un membre du corps professoral est requis.
- Une fois le sujet défini dans ses grandes lignes, l'étudiant prépare un plan de travail, qu'il soumet pour approbation au directeur du mémoire. Tous les documents sont soumis dans une version électronique (fichier pdf ou Word), et aussi en version imprimée si l'enseignant l'exige.
- Lorsqu'il a rédigé un chapitre complet, l'étudiant le soumet au directeur du mémoire pour lecture. Celui-ci fait part de ses commentaires à l'étudiant, en formulant notamment des recommandations pour corriger les éventuels défauts constatés à ce stade du travail.
- Le directeur du mémoire ne peut en général pas lire en entier deux versions successives du mémoire. C'est donc sur la base du chapitre lu et corrigé que l'étudiant rédige son mémoire et le soumet pour la soutenance.
- *Le mémoire doit être déposé au plus tard un mois avant la date de la soutenance* (cf. Règlement d'études, art. 13.1), avec un *résumé du mémoire* (10 lignes, format électronique) qui sera inséré dans l'Annuaire du département. La date de la soutenance est fixée d'entente avec le directeur du mémoire.

Le mémoire ne doit pas forcément proposer une solution entièrement nouvelle et originale à un problème ; il peut s'agir d'un bon travail de synthèse à partir des travaux d'autres savants plus expérimentés. En revanche, l'étudiant ne peut pas s'approprier le travail d'un autre sans reconnaître explicitement ses sources (plagiat).

Enfin, sauf accord préalable et explicite avec le directeur du mémoire, le travail est effectué par le seul étudiant, qui en assure l'entière responsabilité. L'étudiant peut solliciter des renseignements auprès d'autres enseignants, mais ne peut revendiquer la caution d'un autre enseignant lors du processus d'évaluation.

Normes techniques de présentation

Le mémoire devrait couvrir env. 60-100 pages. Comme les différences de format (taille des caractères, interlignes, marges, etc.) peuvent influencer de manière sensible sur la densité de deux mémoires comptant chacun le même nombre de pages, on peut recommander une norme plus objective : env. 25'000 – 40'000 mots, ou 140'000 – 250'000 caractères, tout compris. Format standard : A4. Utiliser de préférence une police à empattement du type Times (plus lisible qu'une police sans empattement du type Arial lorsqu'il s'agit d'un long texte !), taille 12 (notes de bas de page : taille 10). Interligne : 1.5. De manière générale, viser à une présentation sobre, sans effets typographiques inutiles.

Les notes de bas de page commencent toujours par une majuscule, se terminent toujours par un point, et constituent une unité syntaxique autonome.

L'étudiant doit *maîtriser la présentation du grec ancien accentué* sur un logiciel de traitement de texte, avec les signes d'édition les plus courants. Les translittérations en caractères latins ne devraient être utilisées que lorsque des raisons particulières – autres que l'incapacité de l'étudiant à maîtriser le grec accentué ! – rendent un tel usage nécessaire.

Utiliser des polices de caractères conformes à la norme **Unicode** pour tous les alphabets.

Quelques précisions typographiques :

- *Caractères italiques* : citations de textes latins antiques, titres de toutes les œuvres antiques, titres de monographies modernes, titres de revues et de recueils cités.
- Abréviations latines (op. cit., supra, cf., etc.) : caractères normaux.
- Textes grecs anciens : pas de caractères italiques.
- Textes modernes (y compris latin moderne) : citer entre guillemets.
- Abréviations d'auteurs et œuvres grecs : il n'existe aucune liste vraiment commode. Celle du dictionnaire Liddell-Scott-Jones est souvent trop peu explicite. Il faut donc tendre à une cohérence et une clarté maximale, en s'inspirant par exemple de l'*Oxford Classical Dictionary*, du *Neue Pauly* ou du *Vocabolario della lingua greca* de Franco Montanari.
- Abréviations d'auteurs et œuvres latins : d'après l'index du *Thesaurus Linguae Latinae*.
- Titres de revues : d'après la liste de l'*Année Philologique*.

Questions existentielles : des virgules ou des points ? Des chiffres romains ou arabes ?

Faut-il séparer les niveaux de références par des virgules ou des points ? Herodot. III, 66, 3 [méthode française] ou Herodot. 3.66.3 [méthode anglo-saxonne], ou encore Herodot. 3, 66, 3 [méthode helvético-germanique] ? Ce qui compte plus que le système que vous adoptez, c'est la **cohérence** : si vous choisissez un système, il faut vous y tenir. À l'usage, on constate que les systèmes les plus simples sont les plus commodes. À cet égard, Herodot. 3.66.3 offre une solution minimaliste qui fera très bien l'affaire. Pour les papyrus et les inscriptions, en revanche, il y a une difficulté supplémentaire : de nombreux volumes anciens sont numérotés en chiffres romains sur la tranche du livre et ils ont de ce fait été cités avec les numéros de volumes en chiffres romains depuis des décennies. Pour ces cas, on peut envisager de faire une entorse à la cohérence et choisir

P. Oxy. V 842 plutôt que *P. Oxy.* 5.842. Dans tous les cas, éviter de ne citer que *P. Oxy.* 842 : pour un chercheur qui doit commander l'ouvrage pour le consulter, la mention du volume est essentielle.

Quelques exemples d'abréviations de fragments, inscriptions, papyrus, textes grecs etc. :

<i>FGrHist</i> I A.4 F 28	<i>IG I³</i> 1.257	Aristoph. <i>Nub.</i> 34
<i>TrGF</i> II F 327	<i>P. Oxy.</i> V 842.5-6	Plat. <i>Rep.</i> 359c - 360a
<i>PCG</i> III.2 fr. 444	Pind. <i>Ol.</i> 7.40-46	Herodot. 3.66.3

Méthodes de citation d'articles, monographies etc.

Remarque préliminaire : lorsque l'on cite une monographie, il faut indiquer la date d'édition et non la date d'une éventuelle réimpression. Ainsi, dans le cas d'un livre publié en 1928 mais réimprimé en 1970, c'est la date de 1928 qui est importante, puisqu'elle correspond à l'état des connaissances de l'auteur lorsqu'il a écrit son livre (il peut être déjà mort en 1970).

En revanche, une *nouvelle édition* (c'est-à-dire un livre dont le contenu a été remanié à une date postérieure à la première édition) doit être citée comme telle. Par exemple, on citer l'ouvrage d'Eric Turner intitulé *Greek Papyri* avec la date 1980² (c'est-à-dire 1980, 2^e édition ; la première édition, datant de 1968, est dépassée).

Pour simplifier, on peut distinguer deux méthodes pour citer les éléments bibliographiques.

Méthode A

Fournir dans une note de bas de page la référence bibliographique essentielle (éventuellement raccourcie s'il s'agit d'un ouvrage d'un usage courant), résumée si la référence doit être répétée.

Texte :

Les calendes grecques étaient fixées par l'archonte éponyme.¹ Toutefois, si l'archonte avait perdu son nom, il pouvait le réclamer auprès du service des objets trouvés.² Dans tous les cas, les calendes grecques ne pouvaient pas être reportées plus d'un certain temps.³

Notes de bas de page :

¹ Cf. R. Federer, *REG* 32 (1976) 89-90.

² Le service athénien des objets trouvés diffère sensiblement de celui que l'on trouve attesté à Sparte et à Thèbes, cf. M. Hingis, *L'administration des services publics* 36-58.

³ Cf. Federer (art. cit. n. 1) 91.

Bibliographie :

- R. Federer, « Le véritable calendrier des Grecs », *REG* 32 (1976) 88-92.
- M. Hingis, *L'administration des services publics en Grèce ancienne* (Lyon 1956).

Cette méthode connaît de très nombreuses variantes dans la pratique, si bien qu'il est difficile d'indiquer un exemple qui se conforme exactement à ce modèle. À titre de comparaison, on pourra néanmoins consulter l'ouvrage suivant : J. Henderson, *The Maculate Muse* (Oxford 1975).

Méthode B

Fournir uniquement le nom de l'auteur, la date et les pages en note, puis reprendre les indications bibliographiques complètes dans la bibliographie.

Texte :

Les calendes grecques étaient fixées par l'archonte éponyme.¹ Toutefois, si l'archonte avait perdu son nom, il pouvait le réclamer auprès du service des objets trouvés.² Dans tous les cas, les calendes grecques ne pouvaient pas être reportées plus d'un certain temps.³

Notes de bas de page :

¹ Federer 1976 : 89-90.

² Le service athénien des objets trouvés diffère sensiblement de celui que l'on trouve attesté à Sparte et à Thèbes ; cf. Hingis 1956 : 36-58.

³ Federer 1976 : 91.

Bibliographie :

- Federer, R. (1976), « Le véritable calendrier des Grecs », *REG* 32 : 88-92.
- Hingis, M. (1956), *L'administration des services publics en Grèce ancienne* (Lyon).

On trouvera un exemple de l'application du modèle B dans l'ouvrage suivant : D. Obbink (ed.), *Philodemus, On Piety* (Oxford 1996).

Important : si vous adoptez la méthode B, il faut présenter la bibliographie sous la forme d'une seule liste en continu (pas de sections thématiques).

Quelques exemples de citations

(d'après la méthode A, mais aisément transposables à la méthode B)

Monographie :

A. Lesky, *Geschichte der griechischen Literatur* (Bern / München 1971³) 279-311.

Article tiré d'une revue :

M.W. Dickie, « Which Posidippus ? », *GRBS* 35 (1994) 373-383.

Article tiré d'un ouvrage collectif :

P. Wyetzner, « Sulla's Law on Prices and the Roman Definition of Luxury », in : J.-J. Aubert / B. Sirks (ed.), *Speculum Iuris. Roman Law as a Reflection of Social and Economic Life in Antiquity* (Ann Arbor 2002) 15-33.

Article tiré d'une encyclopédie :

H.-R. Schwyzer, « Plotinos », *RE* 21.1 (1951) 471-592.

N.B. : cette dernière méthode s'applique non seulement à la *Realencyclopädie*, mais aussi à tous les ouvrages élaborés selon la même structure, comme par exemple le *Kleine Pauly*, le *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae (LIMC)*, le *Lexicon des frühgriechischen Epos* etc.

Passages grecs en traduction

Lorsqu'un passage d'un auteur grec doit être cité en traduction, il faut **en priorité faire usage d'une traduction récente, disponible par exemple dans la Collection des Universités de France (Belles-Lettres)**. De telles traductions sont à disposition à la bibliothèque et le passage traduit doit donc être recopié par l'étudiant, qui précisera brièvement le nom du traducteur (p. ex. 'trad. P. Mazon').

Les traductions disponibles sur internet sont dans la majorité des cas vétustes, et parfois fautives. Elles remontent en général au XIX^e siècle. Leur usage n'est permis que si la bibliothèque ne possède pas de traduction plus récente en rayon.

En clair : l'étudiant doit passer à la bibliothèque pour trouver les éventuelles traductions. Un travail réalisé sur internet depuis la chambre à coucher n'est pas admissible.

Quelques recommandations supplémentaires

- Notes de bas de page : toujours terminer par un point. Une note de bas de page ne doit pas fournir une seconde discussion en parallèle ; elle sert à fournir les données permettant de vérifier ce qui est écrit dans le corps du texte, ou parfois à fournir une nuance ou une précision. Si elle contient une phrase, celle-ci doit tenir toute seule : éviter de continuer la phrase figurant dans le corps du texte en insérant une proposition subordonnée (sans principale) dans la note.
- Lorsque vous utilisez un auteur grec (ou latin), il est inutile de signaler dans la bibliographie quelle édition ou traduction vous avez utilisée, à moins que vous ne discutiez l'établissement du texte antique ou le détail de la traduction. En revanche, si vous vous référez au chapitre d'introduction d'une édition, cela compte comme n'importe quelle référence ; il faut la faire figurer dans la bibliographie, au même titre qu'une monographie ou un article.
- Une bibliographie n'est pas une liste de lectures. Toute publication citée dans les notes doit apparaître dans la bibliographie ; et toute publication figurant dans la bibliographie doit avoir été utilisée de manière explicite dans le mémoire.

Et pour terminer : les maximes de communication de Paul Grice³

1. Maximes de quantité

- a. Que votre contribution soit aussi informative que nécessaire.
- b. Que votre contribution ne soit pas plus informative que nécessaire.

2. Maximes de qualité

- a. Ne dites pas ce que vous croyez être faux.
- b. Ne dites pas ce que vous n'avez pas de raisons suffisantes de considérer comme vrai.

3. Maxime de relation

- a. Soyez pertinents.

4. Maximes de manière

- a. Évitez de vous exprimer de manière obscure.
- b. Évitez l'ambiguïté.
- c. Soyez bref.
- d. Soyez ordonné.

³ https://fr.wiktionary.org/wiki/maximes_de_Grice